

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**DELIBERATION N°157**

<p><i>Nombre de conseillers en exercice :</i> 27</p> <p><i>Présents à la séance :</i> 20</p> <p><i>Pouvoirs :</i> 5</p> <p><i>Non représentés :</i> 2</p> <p><i>Date de la convocation :</i> 1^{er} décembre 2023</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Villard de Lans.</p> <p>L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, et le jeudi 7 décembre à 18h,</p> <p>Le Conseil municipal de la Commune de Villard de Lans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Arnaud MATHIEU</p> <p>A désigné comme secrétaire : Véronique BEAUDOING</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Arnaud MATHIEU, Véronique BEAUDOING, Bruno DUSSER, Christelle CUIOC, Nadine GIRARD-BLANC, Jean-Paul UZEL, Michèle PAPAUD, Maud ROLLAND, Christophe ROBERT, Françoise SARRA-GALLET, Henri CRET, Sophie GOUY-PAILLER, Valérie PETIT, Patrick ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Marie ZAWISTOWSKI, Olivier ROBIN, Valérie BONAUAUD, Ghislaine MASSON, Luc MAGNIN</p> <p>ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Serge BIRGE (donne pouvoir à Arnaud MATHIEU), Jacky DUVILLARD (donne pouvoir à Michèle PAPAUD), Christophe BONNARD (donne pouvoir à Françoise SARRA-GALLET), Dorian COACOLO (donne pouvoir à Sophie GOUY-PAILLER), Claude FERRADOU (donne pouvoir à Luc MAGNIN)</p> <p>NON REPRESENTEE : Daphnée GORDOWSKI-SABBAGH</p>
---	---

Objet : Tarifs de location des salles de la Verrière et de la Coupole**Rapporteur :** Michèle PAPAUD**Vu** l'article L2125-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques**Vu** l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** la délibération n°60 du 23 juillet 2020 fixant les tarifs des salles communales,**Vu** la délibération du n°135 du 16 décembre 2021 révisant les tarifs des salles communales**Considérant** la nécessité d'ajuster les tarifs des salles communales pour faciliter l'utilisation de ces salles par les associations Villardiennes au-delà des gratuités qui peuvent leur être accordées par le règlement d'utilisation desdites salles,**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****FIXE** les tarifs de location des deux salles comme suit :**Location de la salle de la Coupole :**

	TARIFS Location salle hors cuisine		
	1/2 journée	1 journée	3 jours et plus (prix à la journée)
Associations Villardiennes et partenaires publics institutionnels	100€	150€	160€
Associations et particuliers extérieurs	190€	310€	320€
Professionnels Villardiens	230€	350€	360€
Professionnels non Villardiens	270€	390€	400€
Cuisine	Rajouter 80€ aux tarifs ci-dessus		

	1/2 journée	1 journée	3 jours et plus (prix à la journée)
Particuliers Villardiens	150€	260€	230€
Cuisine	Rajouter 80€ aux tarifs ci-dessus		

Deux dépôts de garantie d'un montant respectif de 180€ et 800€, sont exigés.

- 180€ = dépôt de garantie nettoyage
- 800€ = dépôt de garantie (bâtiment + mobilier + matériel technique)

Location de la salle de la Verrière :

	TARIFS		
	1/2 journée	1 journée	3 jours et plus (prix à la journée)
Associations Villardiennes et partenaires publics institutionnels	50€	75€	85€
Associations extérieures	90€	170€	180€
Professionnels Villardiens	130€	200€	210€
Professionnels non Villardiens	180€	340€	350€

Lorsque des mises à disposition de salle donnent lieu à une vente au profit d'artistes, un reversement de 15% du produit récolté arrondi à l'euro le plus proche viendra s'ajouter au montant de la redevance.

En cas de gratuité, seul le pourcentage de la vente ci-avant mentionné sera reversé. Une déclaration de l'organisateur sera produite pour justifier du montant reversé à la commune.

Deux dépôts de garantie d'un montant respectif de 180€ et 1000€, sont exigés.

- 180€ = dépôt de garantie nettoyage
- 1000€ = dépôt de garantie matériel (bâtiment + mobilier + matériel technique)

DIT que les autres tarifs prévus par la délibération du 23 juillet 2020 visée ci-avant restent inchangés.

VOTE : adoptée à 21 voix pour et 4 abstentions Luc MAGNIN, Claude FERRADOU (a donné pouvoir à Luc MAGNIN), Laurence BORGRAEVE, Valérie BONAUAUD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au Registre.

A Villard-de-Lans, le 7 décembre 2023

**Le Maire,
 Arnaud MATHIEU**

